

## **La Ville de Paris n'augmentera aucun impôt direct en 2016**

**Alors que les collectivités locales françaises restent confrontées à des contraintes budgétaires fortes et que plusieurs ont eu recours au levier fiscal, Anne Hidalgo confirme cette année encore son engagement pris devant les Parisiens : les taux des impôts directs à Paris resteront inchangés en 2016.**

Les collectivités locales françaises sont confrontées depuis plusieurs années à des contraintes budgétaires fortes : baisse rapide des dotations, hausse de la péréquation, augmentation des dépenses sociales obligatoires, etc.

Depuis les élections municipales de 2014, cette situation a amené plusieurs d'entre elles à faire le choix d'augmenter leurs taux de taxe d'habitation et de taxe foncière, à l'image de Toulouse (+ 7,2% en moyenne sur 2 ans), Bordeaux (+2,5%) ou encore Marseille (+2,2%).

Anne Hidalgo s'est pour sa part engagée à ne pas augmenter les impôts des Parisiens pendant toute la durée de sa mandature, et ainsi à préserver le pouvoir d'achat des ménages. Cette année encore, elle confirme cet engagement.

Mercredi, son adjoint Julien Bargeton a proposé au Conseil de Paris de reconduire à l'identique en 2016 les taux en vigueur de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Cette stabilité fiscale est rendue possible par un important travail de modernisation de l'administration parisienne, qui permet depuis deux ans de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Avec un taux de taxe d'habitation fixé à 13,38%, Paris se place ainsi plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (25,35% en 2015). L'écart est encore plus flagrant en ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti : le taux cumulé (ville et département) est de 13,50% à Paris, contre en moyenne 29,86% sur l'ensemble des villes en 2015, soit une différence de près de 16 points.

A titre de comparaison, une famille parisienne avec deux enfants paie 473€ de taxe d'habitation et 648 € de taxe foncière, soit bien moins qu'à Marseille (1.323€ pour la taxe d'habitation et 988€ pour la taxe foncière en 2015) ou qu'à Bordeaux (1.227€ et 1.261€ en 2015).